



Protocole sanitaire pour l'organisation des évaluations (tous les brevets) **version 29-04-2021**

Pour donner suite au protocole de l'Adeps du 26 avril 2021 mentionnant les règles et recommandations spécifiques aux formations homologuées par l'Adeps (point III aux pages 7 et 8 : <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=8719>), la commission pédagogique de la LEWB a adapté le protocole régissant le cadre organisationnel et qui a à nouveau été validé par l'Administration Générale du Sport. Les informations qui suivent sont d'application sauf changements ultérieurs annoncés lors des prochains Comités de Concertation et des Arrêtés Ministériels/Protocoles qui en découlent.

Les détails du protocole spécifique sont à consulter à la fin de cette communication.

Organisation d'évaluations (n'importe quel brevet) dans et par les clubs

Autorisée sur un jour avec des groupes limités de candidats respectant les normes du protocoles Adeps et les instructions détaillées ci-dessous. Le public est interdit et l'examineur masqué doit rester à distance. Nous attendons les instructions concernant les stages d'été pour éventuellement adapter les mesures actuelles.

Pour toute question, veuillez-vous adresser à Karin Boulanger (karin.boulanger@lewb.be – 083/23 40 75) pour les formations des cadres et 1-2-3^{èmes} Degrés ou Virginie Lamette (virginie.lamette@lewb.be – 083/23 40 76) pour les autres types d'évaluations.

Nous vous demandons de respecter les règles en vigueur à tout moment et insistons sur les 10 commandements rappelés par l'Adeps :

1. Respect de la législation en vigueur
2. Désignation d'un coordinateur COVID
3. Communication, information, motivation
4. Distanciation sociale
5. Hygiène
6. Nettoyage et désinfection
7. Ventilation
8. Protection personnelle
9. Gestion des personnes infectées
10. Conformité et application des règles

Protocole sanitaire : organisations par les clubs de tous les brevets préparatoires et capacitaires.

L'organisation de tous les brevets peut se faire aux conditions suivantes :

Avant tout, nous rappelons que l'HoReCa n'est actuellement toujours pas autorisé, tant au point de vue de la vente ou de la distribution de boisson que de nourriture.

1° *Évaluations théoriques :*

- Groupe de maximum 10 participants de la même tranche d'âge (jusqu'à 18 ans inclus), on passera à 9 participants pour les candidats à partir de 19 ans.
- Il est possible d'organiser plusieurs groupes suivant le point ci-dessus pour autant que les groupes ne se mélangent pas durant la journée. Idéalement, un groupe le matin et un autre l'après-midi s'il y a plus de 10 candidats.
- Local aéré avec minimum 1m50 de distance entre les participants pour les candidats jusqu'à 12 ans – idéalement en extérieur pour les candidats à partir de 13 ans.
- Port du masque obligatoire pour toute personne à partir de 13 ans
- Stylo personnel
- Distribution des feuilles par une personne masquée, dont les mains ont été désinfectées juste avant
- Désinfection des mains entre chaque correction de copie.
- Si l'évaluation est orale, garder 1m50 de distance, port du masque obligatoire pour le Juge et les candidats à partir de 13 ans, de préférence dehors ou dans un endroit bien aéré

2° *Évaluations pratiques :*

- Groupe de maximum 10 participants de la même tranche d'âge (jusqu'à 18 ans inclus), on passera à 9 participants pour les candidats à partir de 19 ans.
- Il est possible d'organiser plusieurs groupes suivant le point ci-dessus pour autant que les groupes ne se mélangent pas durant la journée. Idéalement, un groupe le matin et un autre l'après-midi s'il y a plus de 10 candidats.
- Public interdit – 1 seul accompagnateur par candidat est autorisé
- Pour les épreuves par groupe (pratique et/ou écuries), la norme de 10 m² par candidat est minimale.
- Pour les épreuves individuelles de dressage et de saut d'obstacles, 1 cavalier en piste et 4 maximum au paddock.
- Pas de masque à cheval, mais obligatoire dès qu'on met pied à terre (candidat à partir de 13 ans)
- Un horaire clair sera établi par le club organisateur afin d'éviter le rassemblement de personnes

3° *Résultats :*

- Remise des protocoles de préférence à l'extérieur en gardant les 1m50 de distance ou si à l'intérieur, chaque participant viendra individuellement
- Désinfection préalable des mains des personnes chargées de la remise des divers documents.